
Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au financement d'une prestation d'animation socioculturelle hors-murs sur le territoire communal de Cortaillod

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Présentation du Centre d'animation socioculturelle Le Kallo

Le Kallo est le centre d'animation socioculturelle de jeunesse des communes de La Grande Béroche et de Cortaillod. Actif depuis plus de 20 ans, il joue un rôle central dans l'accompagnement des adolescent-e-s et des jeunes adultes de la région, en s'appuyant sur une forte connaissance du terrain et une proximité reconnue avec les jeunes.

Le Kallo a pour vocation de :

- Favoriser l'expérimentation du vivre-ensemble ;
- Encourager la prise d'initiative, le développement de compétences et la conscience citoyenne ;
- Valoriser la participation des jeunes à la vie communautaire ;
- Mener des actions de prévention et de promotion de la santé, tout en repérant les situations à risque.

2. Organisation et financement

Le fonctionnement du Kallo repose sur un partenariat entre acteurs communaux et associatifs :

- La Commune de La Grande Béroche met à disposition les locaux et assure, avec la Commune de Cortaillod, la rémunération des animateurs socioculturels ;
- L'Association du Centre d'Animation Jeunesse Le Kallo (ACAJK) prend en charge la gestion opérationnelle, organise les activités et assure la recherche de financements complémentaires (dons, subventions, partenariats).

3. Contribution actuelle de Cortaillod

Par année, la contribution actuelle de Cortaillod se détaille comme suit :

- 20'000 fr. pour la participation salariale ;
- 3'000 fr. pour le soutien au fonctionnement courant.

La répartition des rôles et engagements financiers entre les partenaires est formalisée dans une convention entre la Commune de La Grande Béroche et l'ACAJK. Par le versement de sa contribution annuelle de 3'000 fr., la Commune de Cortaillod dispose de la qualité de membre de l'Association (ACAJK).

4. Le dispositif hors-murs

Le projet d'animation socioculturelle hors-murs répond à un besoin croissant d'assurer une présence éducative et préventive auprès des jeunes dans l'espace public. Déployé avec succès durant la pandémie, ce dispositif permet de maintenir un lien actif avec des jeunes qui ne fréquentent pas les structures traditionnelles, en allant directement à leur rencontre dans leur environnement quotidien.

Concrètement, l'objectif est de renforcer la cohésion sociale, prévenir les comportements à risque et éviter des situations plus coûteuses à long terme (décrochage scolaire, violences, addictions, etc.). Ce travail de terrain, mené par des professionnels expérimentés, favorise l'intégration et l'encadrement des jeunes, contribuant ainsi à un climat communal apaisé et sécurisé. Ce projet s'inscrit dans une logique de responsabilité collective : il répond à des enjeux sociaux actuels, tout en apportant une réponse pragmatique, mesurée et orientée vers des résultats concrets sur le terrain.

5. Prestations supplémentaires pour la jeunesse de Cortaillod

À ce jour, environ 40 jeunes domiciliés à Cortaillod fréquentent régulièrement le centre socioculturel le Kallo à Bevaix. Bien que cette fréquentation démontre un réel besoin, notre Commune ne dispose actuellement d'aucune prestation structurée dédiée aux jeunes sur son propre territoire. Le Conseil communal estime qu'un renforcement de l'offre locale d'animation représenterait une plus-value importante pour la jeunesse de Cortaillod, en cohérence avec les actions menées dans d'autres communes du Canton. Il permettrait en outre de toucher une part plus importante de la jeunesse du village, qui ne fréquente pas actuellement le Kallo.

Le dispositif hors-murs, déjà soutenu par le Canton dans plusieurs régions, a montré des résultats probants. Il permet une présence active de professionnels dans l'espace public et favorise l'inclusion, la prévention et le lien social. Pour notre Commune, des interventions régulières **au minimum** toutes les deux semaines sont prévues, réalisées par un binôme d'animateurs qualifiés et déjà bien reconnus par les jeunes de Cortaillod.

Bien entendu, ce dispositif sera évalué et une augmentation des interventions est tout à fait envisageable si celles-ci répondent à un besoin important.

Le coût total du dispositif (charges sociales comprises) est estimé à 172'000 fr. pour l'année 2025, réparti comme suit :

Ressources humaines	1,2 EPT Présence terrain Préparation animation et gestion de projet Colloques d'équipe et coordination	Fr. 160'000.-
Frais de fonctionnements	Véhicule, matériel pour animations	Fr. 12'000.-
Total	Charges sociales comprises (valeur 2025)	Fr. 172'000.-

Grâce au soutien cantonal conséquent (jusqu'à 40%), la charge nette pour notre Commune reste tout à fait raisonnable au regard du nombre de jeunes concernés :

Partenaires	EPT	Participation	Coût annuel supplémentaire brut estimé	Coût annuel supplémentaire net, subvention cantonale déduite
Cerisiers	0,15	12,5 %	Fr. 21'500.00	Fr. 12'900.00
Cortaillod	0,26	21,7 %	Fr. 37'266.65	Fr. 22'360.00
La Grande Béroche	0,79	65,8 %	Fr. 113'233.35	Fr. 67'940.00
Total	1,20	100,0 %	Fr. 172'000.00	Fr. 103'200.00

Ce financement serait versé à la Commune de La Grande Béroche, employeur du personnel d'animation. Il s'inscrira dans une nouvelle convention de partenariat, plus actuelle et mieux adaptée que celle actuellement en vigueur, qui date d'avant la fusion des communes.

6. Conclusion

Cette proposition permettrait à la Commune de Cortaillod de s'inscrire dans une dynamique régionale cohérente, en offrant aux jeunes un accompagnement de qualité, à coût partagé et avec un fort soutien cantonal.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions par avance de bien vouloir accepter le partenariat qui vous est proposé en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortaillod, le 13 mai 2025

Au nom du Conseil communal	
Le président	La cheffe du dicastère
Olivier Félix	Sarah Collioud

PROJET

Arrêté du Conseil général relatif au financement d'une prestation d'animation socioculturelle hors-murs sur le territoire communal de Cortaillod

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 13 mai 2025 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

- Article premier : Un crédit budgétaire annuel est accordé au Conseil communal pour financer un mandat confié à la Commune de La Grande Béroche pour des prestations dans le domaine de l'animation socioculturelle hors-murs sur le territoire communal de Cortaillod.
- Article 2 : Le montant de la dépense sera équivalent au coût net des charges salariales des animateurs sociaux culturels pour 0,26 EPT, majorées des frais annexes découlant des prestations proposées (véhicule, matériel, etc.).
- Article 3 : La charge sera portée au compte d'exploitation n°36120.00 du chapitre 54440 « Animation de jeunesse ».
- Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à signer une convention avec la Commune de La Grande Béroche pour formaliser ce partenariat.
- Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Cortaillod, le 17 juin 2025

Au nom du Conseil général	
Le président	Le secrétaire
Jürg Hosner	José Arias